

Annulation de rendez-vous

Lorsque vous ne pouvez pas vous présenter à votre rendez-vous, le créneau horaire qui vous était réservé est rarement réattribué à une autre personne. Il s'agit donc d'un rendez-vous totalement perdu, tant pour vous que pour moi ou une tierce personne : la disponibilité de temps qui vous était attribuée n'est pas réengagée à un autre niveau.

Dans le cadre de la construction d'une relation thérapeutique respectueuse, les nécessités d'annulation du rendez-vous (hors force majeure) maintiennent le paiement de la séance, qui reste due (voir conditions sur le site).

Certaines assurances remboursent ces séances annulées, et il est donc possible que le soin vous soit facturé sur votre demande ; si vous ne souhaitez pas que l'assurance rentre en matière, une facture conventionnelle vous sera remise.

J'engage toute mon implication thérapeutique et ma disponibilité dans la prise en charge de votre personne, et compte donc ainsi sur votre compréhension ; en tant qu'indépendant ne visant pas au profit, les annulations répétées impactent directement l'avenir de ma profession.

J'applique ainsi éthiquement cette « règle » à ma personne : si je suis amené à devoir annuler notre rendez-vous, vous bénéficierez d'un rabais de 50% sur la visite qui aura ainsi été reportée.